

**Plate-forme d'échanges affichage  
environnemental des PGC**

**GT Méthodologie**

Date :  
**2009-06-30**

Numéro du document:  
**N 027**

*Assistante:*  
*Lydia GIPTÉAU*  
*Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20*  
*Lydia.gipteau@afnor.org*

*Responsable:*  
*Mélanie RAIMBAULT*  
*Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80*  
*mélanie.raimbault@afnor.org*

## Compte rendu de la réunion du GT méthodologie générale du 17 juin

C  
OMMENTAIRES/  
D  
ECISIONS

S  
UITE A DONNER

S  
OURCE

## ➤ ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Poursuite des discussions sur la proposition d'annexe méthodologique (Version 3, document PF N 27) et sur les contributions demandées lors de la réunion du 18 mai (Cf compte rendu : Gmethodo N 23).
3. Rédaction d'un guide d'application pour expliquer l'annexe méthodologique
4. Organisation des travaux et des prochaines réunions
5. Questions diverses

### 1. Ouverture de la réunion

Christine Cros ouvre la réunion en précisant que l'objectif de cette réunion est avant tout d'essayer de se mettre d'accord sur les points sensibles. Malgré les commentaires reçus demandant de ne pas conclure sur l'annexe, C.Cros indique qu'il est important à ce stade d'arrêter un document qui pourra être révisé dans un an afin de bénéficier des retours d'expérience.

### 2. Poursuite des discussions sur la proposition d'annexe méthodologique V3.

Edouard Fourdrin présente les points restés en suspend (Cf annexe 1).

Il est proposé de :

#### - Différencier les produits de la construction des autres produits.

*Les participants demandent, si dans ce cas, il n'y a pas un risque de trouver sur un même lieu des produits avec des affichages construits à partir d'hypothèses différentes ?*

Les produits de la construction représentent une catégorie bien spécifique et ont donc peu de chances d'être comparés avec d'autres produits. De plus, une norme sectorielle (NF P01-010) existe, qui fixe les règles de calcul pour les produits de la construction. Des travaux de normalisation européens sont également en cours afin de fixer ces règles au niveau communautaire.

Cette exception s'appliquera pour tous les chapitres du référentiel BPX30-323 et pas uniquement sur la prise en compte de la fin de vie.

Les membres du groupe confirment l'intérêt de pouvoir réviser le référentiel et l'annexe méthodologique dans un an afin de pouvoir bénéficier des retours d'expérience, en particulier sur la prise en compte de la fin de vie.

#### - Proposition Procelpac pour la prise en compte de la fin de vie.

Suite à la proposition de procelpac concernant les formules de prise en compte du recyclage et le besoin pour l'industrie du papier de disposer d'un cas particulier de la formule générale, l'ADEME a revu la formule proposée afin de la rendre plus claire (cf annexe 1).

Suite a une discussion liée à la pertinence de la méthode des stocks, C.Cros indique que l'ADEME discutera des points à préciser avec le CSTB avant de diffuser une nouvelle version de l'annexe.

### **- Valorisation Energétique**

Plusieurs points sont discutés :

- Intégration d'une parenthèse avec un rendement d'efficacité.

C.Cros demande s'il existe des cas qui utiliseraient des déchets industriels indifférenciés.

Il est indiqué que dans ce cas, il s'agit d'un incinérateur régit par la loi. Par conséquent, Il est proposé pour ces cas là, d'affecter le différentiel au produit qui sera valorisé énergétiquement. Dans le cas d'une valorisation spécifique alors l'affectation serait 50/50.

Une distinction devra être faite pour les déchets ménagers et non ménagers sur la partie valorisation énergétique.

Il est également décidé de mettre en début d'annexe la phrase générique concernant l'attention à porter afin de ne pas afficher des impacts négatifs.

### **- Autres points**

#### **1. 33%**

Ce chiffre de 33% est issu d'une étude ADEME, sur une approche filière et est proposé à la discussion.

Le taux R2 est quant à lui lié à une approche application.

Ce taux est le taux de pénétration de la matière première sur le marché.

Suite aux remarques de certains participants, il est proposé de supprimer la valeur de 33% en précisant que :

- l'année à venir permettra de définir des valeurs communes
- les méthodes utilisées pour la définition de ces valeurs doivent être communes dans une même filière pendant cette période.

C.Cros indique un accord de principe mais souhaite demander au MEEDDAT si cette orientation est possible.

#### **2. Déplacement consommateur**

Tous les participants valident le fait de déporter cette information et recommande au GT « format d'affichage » d'étudier cette question afin de voir si cette information sera compréhensible par les consommateurs.

#### **3. Incertitudes**

Ce point est soulevé par Alliance tics dont la contribution a été distribuée dans le document Gtméthodo N 26.

Suite aux discussions liées à la possibilité de déterminer un seuil acceptable d'incertitude par groupe de travail il est proposé que le groupe fasse une analyse de l'incertitude et une analyse de sensibilité. Ces analyses s'appuieront sur l'ISO 14040 et devront préciser les facteurs sur lesquels l'attention doit être portée.

Suite au résumé de la contribution de Mr Patingre sur la manière d'afficher des résultats, il est validé de ne pas affiché plus de deux chiffres significatifs ou, dans le cas contraire d'expliquer la précision de la valeur.

#### **4. Stockage du carbone dans produits issus de la biomasse.**

Actuellement, les gaz pris en compte sont ceux mentionnés dans le rapport du GIEC. Le ministère de l'agriculture et de la pêche souhaite revenir sur ce point et indique que seuls les gaz validés par le CITEPA devraient être pris en compte (cf 6 gaz de Kyoto). Il est demandé de ne tenir compte que des gaz de Kyoto et de mettre à jour le référentiel lorsque les modifications du protocole de Kyoto seront connues.

Certains membres souhaitent un temps de consultation avant de valider cette option.

Pour le stockage du carbone, le MAP demande de s'aligner sur les règles qui seront validées à Copenhague et en attendant de ne pas mettre de valeur pour la valeur N.

Il est également demandé de préciser que le stockage du carbone ne vaut que pour l'empreinte carbone et non pour les autres impacts.



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



# ***Affichage environnemental des produits de grande consommation***

## ***Annexe méthodologique***

***ADEME, DECCD***



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



# ***Approche fin de vie proposée par l'ADEME***

- 1. Produits de la construction : application de la NFP 01-010**
- 2. Autres produits : Annexe méthodologique actuellement discutée**



# ***Cas de deux boucles imbriquées (Procelpac)***

$$E_m = (1-R_1-R_3)*E_v + R_1*E_{r_1} + R_3*E_{r_3} + (1-R_2-R_4)*E_d$$

**$E_m$  : Impacts du matériau utilisé**

**$E_v$  : Impacts liés à l'extraction ou production de la matière première brute**

**$E_r$  : Impacts liés à la collecte des déchets recyclés + impacts liés au tri des déchets recyclés + impacts liés à la régénération + impacts liés à la transformation pour aboutir à une matière première utilisable**

**$E_d$  : Impacts liés à la collecte des déchets non recyclés + impacts liés à l'élimination des déchets (incinération et/ou mise en décharge)**



# ***Cas de deux boucles imbriquées (Procelpac)***

$$E_m = (1-R_1-R_3)*E_v + R_1*E_r + R_3*E_r + (1-R_2-R_4)*E_d$$

**R1 : Taux de matière première recyclée dans la première boucle**

**R3 : Taux de matière recyclée provenant de la deuxième boucle**

**R2 : Taux de recyclage de la filière dans la première boucle**

**R4 : Taux de recyclage (matière orientée dans la deuxième boucle)**





# ***Valorisation énergétique (FCBA)***

- 1. Approche identique que pour le recyclage (100 /0, 50/50, 0/100 et méthode des stocks)**
- 2. Fournisseurs : professionnels concernés par la valorisation énergétique**
- 3. Utilisateurs : secteurs utilisant des produits comme source d'énergie**
- 4. → Secteurs très différents donc les allocations à 100 % ne sont pas souhaitables (FCBA)**



# **Valorisation énergétique et recyclage**

## **1. Méthode des stocks (énergie) et 100/0 (matériau)**

$$E_a = (1-R_2) \cdot E_{va} + R_2 \cdot E_{ra} + (1-R_2-V_3) \cdot E_{da}$$

$$E_b = E_{vb} + V_3 \cdot (E_i - r_1 \cdot PCI \cdot E_{\text{mix chaleur}} - r_2 \cdot E_{\text{mix élec}}) + E_{db}$$

**Avec  $V_3$  : ratio massique de produit A valorisé**

**$E_i$  : Impacts liés à la valorisation énergétique**

**$r$  : rendement de la production d'électricité**



# Valorisation énergétique et recyclage

## 1. Méthode des stocks (énergie) et 50/50 (matériau)

$$E_a = (1 - 0,5R_1 - 0,5R_2) * E_{va} + (0,5R_1 + 0,5R_2) * E_{ra} + (1 - 0,5R_1 - 0,5R_2 - V_3) * E_{da}$$

$$E_b = (1 - 0,5R_1 - 0,5R_2) * E_{vb} + (0,5R_1 + 0,5R_2) * E_{rb} + (1 - 0,5R_1 - 0,5R_2) * E_d + V_3 * (E_i - r_1 * PCI * E_{\text{mix chaleur}} - r_2 * E_{\text{mix élec}})$$

Avec  $V_3$  : ratio massique de produit A valorisé

$E_i$  : Impacts liés à la valorisation énergétique

$r$  : rendement de la production d'électricité



# Valorisation énergétique et recyclage

## 1. Méthode des stocks

$$E_a = E_{va} + (1 - R_2 - V_3) * E_{da}$$

$$E_b = (1 - R_1) * E_{vb} + R_1 * E_{rb} + V_3 * (E_i - PCI * E_{\text{mix chaleur}} - r * E_{\text{mix élec}}) + E_{db}$$

Avec  $V_3$  : ratio massique de produit A valorisé

$E_i$  : Impacts liés à la valorisation énergétique

$r$  : rendement de la production d'électricité



# Valorisation énergétique et recyclage

## 1. Méthode 50 / 50 (valorisation et matériau)

Différentiel =

$$- V3 E_{da} + V3 * (E_i - r_1 * PCI * E_{\text{mix chaleur}} - r_2 * E_{\text{mix élec}}) + R1 * (E_r - E_v) - R2 * E_d$$



## ***Autres points à aborder***

- 1. 33%**
- 2. Déplacements consommateurs (information déportée de l'affichage ?)**
- 3. Notion d'incertitudes (contribution Alliance TICS et débat)**
- 4. Stockage du carbone dans les produits issus de la biomasse**